



CH-3003 Berne, OFT

Aux gouvernements cantonaux

Référence du dossier : BAV-232-00005/00001/00009/00001/00011/00016/00001
Votre référence : «ForeignNumber»
Notre référence : duc
Traité par : Christoph Dürig
Berne, le 6 mai 2015

Audition : refonte de l'ordonnance sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer (OBCF)

Mesdames les Conseillères d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

En 2013, le Parlement a approuvé à l'unanimité la révision et la prolongation de la durée de validité de la loi sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer. Le Conseil fédéral a mis cette loi en vigueur le 1^{er} mars 2014. L'objectif est d'y adapter les dispositions d'exécution, c'est-à-dire l'ordonnance sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer (OBCF¹), qui sont valables jusqu'à la fin de 2015. Afin que la transition se déroule sans lacune, il est prévu que le Conseil fédéral mette l'OBCF en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Comme le programme de lutte contre le bruit ferroviaire lancé en 2000 sur l'ensemble du réseau touche à sa fin, une révision globale des prescriptions s'impose. La procédure d'audition à ce sujet a lieu par voie électronique. Le projet d'ordonnance et les commentaires afférents sont téléchargeables durant toute la période d'audition sous :

Office fédéral des transports:

<http://www.bav.admin.ch/aktuell/vernehmlassung/index.html?lang=fr>

Chancellerie fédérale:

<http://www.admin.ch/ch/fr/gg/pc/pendent.html>

¹ RS 742.144.1



Référence du dossier : BAV-232-00005/00001/00009/00001/00011/00016/00001

Nous renonçons à envoyer les documents sous forme papier. Si vous deviez ne pas pouvoir accéder aux documents en ligne, nous vous en enverrons des versions imprimées sur demande.

Veuillez nous faire parvenir votre prise de position, de préférence par voie électronique, au plus tard d'ici au **30 juin 2015** à :

Courriel : konsultationen@bav.admin.ch

Ou à l'**adresse postale** suivante :

Office fédéral des transports
Division Infrastructure
Section Grands projets
3003 Berne

MM. Tobias Bayer (tobias.bayer@bav.admin.ch; 058 462 50 71) et Christoph Dürig (christoph.due-rig@bav.admin.ch; 058 463 21 29) se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous remercions d'avance de votre précieuse collaboration.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Office fédéral des transports

P. Füglistaler
Directeur

Toni Eder
Sous-directeur

Annexes : (disponibles sous forme électronique aux adresses Internet susmentionnées)

- Projet d'ordonnance sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer (OBCF)
- Commentaires
- Courrier d'ouverture de la procédure d'audition et liste des destinataires

Interne par pointeur à :

- EDT, spr, bw I, zr, wap, atr, dg, bua